

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
2009/2014**

**Communauté de communes
cœur du pays de Retz**

MAI 2013

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2009-2014

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Corinne Chaput-Le Bars,

Docteur en Sciences de l'Education de l'Université de Nantes

Chercheur associé au CREN

(Centre de Recherches en Education de Nantes)

Chercheur-collaborateur au Centre Jeunesse de Québec



L'EXCEPTION FRANCAISE

« La France est le seul pays de l'OCDE à pratiquer la semaine de quatre jours, et celui dont l'année est la plus ramassée : 140 jours de classe contre 187 en moyenne dans l'OCDE. Le modèle dominant est de cinq jours pleins, et de cinq jours et demi dans certains Länder allemands ».

Libération, 9/01/2013

UN COLLOQUE QUI A FAIT DATE

« Réalisée de septembre 1981 à juillet 1982 avec la collaboration de douze institutrices d'école maternelle en milieu semi-rural et urbain, une étude en continu du rythme veille-sommeil d'enfants de 3 à 5 ans a permis ... de confirmer et préciser des faits déjà connus :

- De 2 à 4 ans, le début de la sieste se déplace vers 13h30-14h00
- Plus de 90 % des enfants de 3 ans s'endorment au début de l'après-midi...
- A 4 ans, la majorité dort encore au début de l'après-midi
- De 5 à 6 ans, de 20 à 40 %, selon les classes, peuvent s'allonger spontanément et s'endormir si la structure s'y prête et si l'éducateur leur en donne l'occasion ...

Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, Hubert Montagner, Stock, 1983

UN COLLOQUE QUI A FAIT DATE (Suite)

- A 6 ans, année du cours préparatoire et des apprentissages fondamentaux, un certain nombre d'enfants présentent encore, au début de l'après-midi les comportements qui précèdent habituellement le sommeil...
- De 6 à 15 ans, il y a une chute de la vigilance en même temps qu'une augmentation de la somnolence de 13h00 à 15h00...

Le début de l'après-midi n'est pas favorable à l'attention soutenue que requiert toute situation d'apprentissage ».

Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, Hubert Montagner, Stock, 1983

UN COLLOQUE QUI A FAIT DATE (Suite)

« Différentes mesures pourraient être prises en direction de l'école, des familles et des enfants eux-mêmes :

En direction de l'école : ... Le début de l'après-midi ne pourrait-il être aménagé pour la détente et la diversification des activités..., plutôt que pour des activités qui nécessitent une vigilance importante et une mobilisation de l'activité intellectuelle, cela pour toutes les classes d'âges ? »

Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, Hubert Montagner, Stock, 1983

UN COLLOQUE QUI A FAIT DATE (Suite)

« La prise en considération des différences individuelles de rythme, de vigilance, de comportement, etc. implique que la pédagogie repose sur plusieurs réseaux de communication :

- **La communication entre le maître et l'élève** : ... Aspect tellement important qu'il peut probablement gommer, au moins partiellement, l'alternance des temps forts et des temps faibles dans les comportements et les performances scolaires de l'enfant ».

Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, Hubert Montagner, Stock, 1983

UN COLLOQUE QUI A FAIT DATE (Suite)

- « La communication entre le maître et les parents : C'est notamment par ces échanges que pourraient être mieux connus, discutés et compris un rythme de développement particulier... L'intervention des parents dans le cadre de l'école, mais en dehors des temps scolaires, par exemple pendant le temps libre qu'il est possible de proposer de 11h30-12h00 à 15h00, pourrait favoriser le dialogue avec les enseignants, car elle concernerait d'autres activités que les tâches scolaires ».

Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, Hubert Montagner, Stock, 1983

UN COLLOQUE QUI A FAIT DATE (fin)

- « La communication entre l'école et l'extérieur : l'ouverture de l'école à des personnes extérieures peut créer une formidable motivation chez les enfants».

Les rythmes de l'enfant et de l'adolescent, Hubert Montagner, Stock, 1983

DES AVIS SCIENTIFIQUES CONVERGENTS

François Testu, Professeur Émérite

en Psychologie, Université François-Rabelais de Tours

« Depuis plus de vingt ans, les chercheurs en chronopsychologie et en chronobiologie, les parents d'élèves et les enseignants et le ministère de l'éducation nationale reconnaissent que la semaine de quatre jours est une ineptie et qu'une vision globale de l'éducation est absente...

Les premières mesures annoncées par le ministre de l'éducation nationale correspondent aux préconisations des chercheurs, psychologues, pédiatres, enseignants et parents soucieux de mieux respecter les rythmes de vie des enfants ».

Le Monde, 13/02/2013

François Testu est l'auteur de « Rythme de vie et rythmes scolaires », Masson, 2008

DES AVIS SCIENTIFIQUES CONVERGENTS

Marcel Gauchet, Historien

« L'historien, Marcel Gauchet approuve les orientations de la loi sur l'école et appelle à redéfinir l'acte d'apprendre.

Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), rédacteur en chef de la revue *Le Débat*, Marcel Gauchet est un des meilleurs analystes de la société française. En tant qu'historien et observateur, il s'intéresse à la transmission, et analyse la réforme de l'école lancée par Vincent Peillon. (...)

Les priorités retenues me semblent les bonnes : l'école primaire, **le temps scolaire**, la formation des enseignants ».

Le Monde.fr, 22/03/2013

UNE REFORME QUI TRANSCENDE LES CLIVAGES GAUCHE-DROITE

« Luc Chatel, ministre de l'Éducation de Nicolas Sarkozy, avait mis en place un comité sur les rythmes scolaires qui avait conclu à l'inanité de la semaine de quatre jours ».

Libération, 22/01/2013

UNE REFORME QUI TRANSCENDE LES CLIVAGES GAUCHE-DROITE

« Christian Forestier, inspecteur général de l'éducation nationale, ancien coprésident du comité de pilotage sur les rythmes scolaires mis en place en 2010 par Luc Chatel et actuel copilote de la concertation sur l'école organisée par Vincent Peillon explique pourquoi il est favorable au raccourcissement des congés d'été et à la semaine de 4,5 jours ».

Le Monde.fr, 27/02/2013

DES RESISTANCES COMPREHENSIBLES

Jean Viard, Sociologue, Directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

« J. Viard (...) a beaucoup travaillé sur les « *temps sociaux* », des loisirs aux 35 heures. Il est l'auteur, entre autres, de *Repenser les temps* (2003), et *Nouveau portrait de la France : la société des modes de vie* (2011.) (...) »

Le temps renvoie à quelque chose d'extrêmement intime. Toucher au temps, c'est toucher aux habitudes du quotidien, aux petits arrangements qui font que, chaque jour, on trouve un équilibre entre vie intime et vie professionnelle – déposer les enfants à l'école, attraper un bus, arriver à l'heure à une réunion, réussir à voir des amis entre deux RV... Toucher au temps, c'est toucher à cet équilibre, et cela coince, même quand on « *donne* » du temps aux gens ».

Le Monde.fr, 29/03/2013

DÉCRET SUR L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Il prévoit la mise en place :

- d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur **9 demi-journées** (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi) afin d'alléger la journée d'enseignement.
- **d'activités pédagogiques complémentaires** pour une aide au travail personnel, une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ECOLE ET DE LA REPUBLIQUE ADOPTE LE 19 MARS 2013 A L'ASSEMBLEE

Réformer les rythmes scolaires : « passage à 9 demi-journées par semaine qui permettra d'alléger les journées de classe et, en répartissant mieux le temps scolaire, d'améliorer l'efficacité des apprentissages. Cet aménagement permet à l'école d'assurer l'aide au travail personnel, pour tous les enfants dans le temps scolaire, et d'offrir à de petits groupes d'élèves, après le temps de classe des activités pédagogiques complémentaires. »

« La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler les temps éducatifs et les temps péri éducatifs et, par conséquent, à coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes œuvrant dans le champ éducatif ».

PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ECOLE ET DE LA REPUBLIQUE ADOPTE LE 19 MARS 2013 A L'ASSEMBLEE (SUITE)

« **Les activités périscolaires** prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales ».